



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83 Portable : 06 84 48 86 22
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Email : cgt2@gard.fr
Facebook : [cgt.cdgard](https://www.facebook.com/cgt.cdgard)



Nîmes le : 28 septembre 2018

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE **Du jeudi 27 septembre 2018**

III. Conditions de fonctionnement (Pour avis et vote)

- **2018-CT5-AV-2) Médecin conseiller-technique départemental en matière de santé publique – Administration –DGADS**
Expert de l'administration : [Karine DAUMAS](#)

L'administration nous explique que l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (+de 70 %) est effectuée principalement par le Pole emploi, que la CPAM développe une action pour l'accès au soin des plus défavorisés c'est la raison qu'elle nous avance pour la création de ce poste et la fin de la présence d'un médecin au Service d'Insertion. Ce poste sera en articulation avec toutes les directions de la DGADS et s'inscrira dans cadre partenarial institutionnel (CODES, ARS, CPAM).

Pour la CGT par cette orientation l'administration recentre le peu de médecins présents dans la collectivité sur des missions de coordination, administrative, déléguant au maximum aux personnels médico-sociaux. Même si la vocation des médecins du CD n'est pas les soins il est cependant dommageable que le contenu des postes de médecins perde sa dimension clinique.

La CGT reconnaît la nécessité d'avoir une vision et une démarche plus globale ne s'adressant pas uniquement à la population bénéficiaire du RSA et que cela manquait jusqu'à présent.

Ce redéploiement questionne l'évolution du Service Territorial d'Insertion. **L'érosion des effectifs dans les STI est en cours depuis 3 ans. La CGT craint que le redéploiement annonce une nouvelle réorganisation.**

Pour l'administration l'évolution du STI dépendra des décisions de l'Etat.

Vote :

Représentants du personnel :

Abstention CGT 6 SUD 3

Pour CFTD 5 FO 1

Représentants de l'administration :

Pour 10

- **2018-CT5-AV-3) FRE Journaliste chargé de communication – Administration –Direction de la communication**

Expert de l'administration : [Mathieu LAURENT](#), Directeur de la Communication

Expert de l'administration : [Christophe PASQUET](#), Chef du Service Formation, mobilité et recrutement

La CGT s'interroge sur plusieurs points :

- Fusion de deux métiers différents sur la même FRE dont un, journaliste, non référencé par le CNFPT ;
- Ouverture à toutes les filières sans condition de diplôme.

L'expert pour l'administration nous explique que cela permettrait d'harmoniser la situation de ses agents qui effectuent le même travail. Et bien sur que c'est à leur demande.

Pour la CGT cela ne paraît pas le circuit logique d'élaboration des FRE, d'autant que cette FRE semble très floue. Ces deux métiers sont différents, complémentaires, mais différents. Nous ne

pouvons faire l'amalgame entre les spécificités de journaliste et de chargé de communication par le biais d'une FRE. Cela nous semble même dangereux pour d'autres métiers.

Vote :

Représentants du personnel :

SUD ne vote pas

Abstention CGT 6

Contre CFDT 5

Pour FO 1

Représentants de l'administration :

Pour 10

➤ **2018-CT5-AV-4)** FRE Rédacteur en chef journaliste – **Administration –Direction de la communication**

Expert de l'administration : Mathieu LAURENT, Directeur de la Communication

Expert de l'administration : Christophe PASQUET, Chef du Service Formation, mobilité et recrutement

Mêmes remarques que la FRE précédente, ce métier n'est pas référencé au CNFPT. De plus cette FRE est élaborée à l'attention d'un seul agent qui lui n'est pas chargé de communication. Nous n'avons donc pas vu l'utilité de créer une FRE supplémentaire à l'heure où le RIFSEEP s'appuiera sur les FRE pour définir le régime indemnitaire des agents.

Vote :

Représentants du personnel :

SUD ne vote pas

Abstention CGT 6 FO 1

Contre CFDT 5

Représentants de l'administration :

Pour 10

IV. Points présentés pour information

➤ **2018-CT5-I-1)** Point Référenciel effectifs ATTEE – **Administration –DGADCV**

Expert de l'administration : Mabrouka ZADI, Directrice de l'Education, Culture et Sports

L'administration nous présente un point d'étape sur la révision du référentiel effectif ATTEE (collège).

Ce référentiel qui date de 2006 est exclusivement basé sur les surfaces à entretenir et le nombre de demi-pensionnaires par établissement. Les agents ont été associés en premier lieu par le biais d'un questionnaire par métier dont le taux de participation s'élève à 90%.

Les problématiques mises en avant sont :

- l'état des locaux et la vétusté,
- La pénibilité des tâches notamment en cuisine,
- Le vieillissement des agents,
- La surface des locaux à entretenir,
- Les espaces verts,
- Le nombre de repas servis en cuisine plutôt que le nombre de demi-pensionnaires,
- L'état de santé des agents,
- Le manque de remplacement.

Les équipes de direction des collèges ont rempli également un questionnaire. Nous demandons à l'administration de nous le communiquer.

La présentation du projet du nouveau référentiel est prévue le 12 octobre prochain avec les OS. Ce référentiel agent des collèges sera mis en place dès la prochaine rentrée scolaire. Les problématiques que les résultats des questionnaires mettent en évidence correspondent à celles que la CGT fait remonter depuis des années.

Il apparaît aussi que certains emplois (loge, restauration, maintenance) ont vu leurs missions monter en compétences, sans qu'il en soit pour autant tenu compte en termes de quotité de travail. Nous attendons la présentation du nouveau référentiel pour savoir si cette spécificité est prise en compte.

QUESTIONS POSEES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Seule la CGT a mis à l'ordre du jour des questions

2018-CT5-I-2) « Nouveau bâtiment administratif du Département. Dans Intranet est paru un article sur ce nouveau bâtiment dans lequel il est précisé « *Déménagement prévu au plus tard le 31 décembre 2019, d'ici place à la concertation et au dialogue entre tous les services concernés* ». Comment les agents et leurs représentants seront associés à cette concertation ? » - **syndicat CGT.**

L'administration précise qu'un point sera fait sur le sujet au prochain CHSCT dans le cadre de la présentation de la stratégie patrimoniale de la collectivité.

Un questionnaire a été envoyé aux agents concernés par le déménagement et une réunion de présentation du projet a été organisée par le Président le 11 septembre dernier. L'analyse des questionnaires est prévue fin novembre. L'administration affiche la volonté d'associer au plus près les agents concernés et les organisations syndicales aux décisions à prendre quant à l'organisation des locaux qui reste à définir dans un délai très contraint puisque conception, réalisation et déménagement doivent être finalisés à la fin 2019.

Elle justifie l'urgence de la démarche par l'économie de 2 M€ par an réalisées sur les bâtiments actuellement en location et par la non reconduction de certains baux dont la date anniversaire sera atteinte en 2019.

Selon nous l'urgence à réduire les frais de location est difficilement audible quand on sait que ce sont les mêmes arguments qui étaient employés lors du projet du triangle de la gare abandonné il y a fort longtemps. Le manque d'anticipation serait peut-être une explication plus vraisemblable...

Du coup la CGT s'interroge sur la réelle capacité de l'administration à associer les agents aux décisions. L'inadéquation entre le calendrier prévisionnel et les bonnes pratiques en matière de concertation a d'ailleurs été soulignée par le [consultant indépendant, sociologue du travail](#), intervenu lors de la réunion de présentation aux agents du 11 septembre.

Par ailleurs les thèmes abordés dans le questionnaire apparaissent très limités puisqu'il n'est question que d'espace de travail, rien sur la restauration méridienne par exemple. Enfin il oblige à faire des choix que les agents n'ont pas envie de faire. **Faut il par exemple choisir entre la lumière naturelle ou l'ergonomie du mobilier ?**

Le résultat de cette enquête aura inmanquablement des incidences financières (par exemple : plus de matériel, plus de fenêtres, etc).

La CGT fait remarquer que, compte tenu des dates du DOB et du vote du budget il paraît compliqué de prendre en compte la parole des agents dans le cadre l'élaboration du budget 2019. Il importe par ailleurs que les investissements à venir pour les autres bâtiments du Département ne soient pas « lésés » par ce projet.

L'administration a précisé contre toute attente que des marges de manœuvres budgétaires étaient toujours possibles et s'est engagée à présenter un calendrier détaillé avec les modalités de concertation au plus tôt.

- **2018-CT5-I-3) « DAJCP :** Au CT de juin nous avons voté sur une réorganisation de cette direction. Le 18 juillet la DA globale a été publiée. Le 23 juillet par une note le poste de Chef de service des assemblées est transformé en Responsable de service et un poste de Chargé de mission et de projet départemental est créé. De plus à notre connaissance le poste vacant de chef de projet applicatif n'est pas encore passé à la vacance. Nous aimerions connaître les motivations et la légalité de cette mesure ? » - **syndicat CGT.**

La CGT prend l'exemple de la DAJCP pour rappeler que très régulièrement les organigrammes votés en CT sont modifiés après le vote du CT. On s'interroge sur la légalité de cette pratique. A l'occasion d'une rencontre avec le DGS on avait évoqué le non respect des votes du CT sur les réorganisations, les organigrammes et le nombre de postes qui en découlent.

Quand le Président du Conseil Départemental nous a reçus, nous lui en avons parlé aussi. Monsieur Ferrier nous avait demandé de lui apporter les preuves de ce que nous avançons.

Voilà pourquoi cette question a été posée à ce Comité Technique

Le directeur de la DAJCP nous précise qu'il s'agit de la création d'un poste de chargé de mission pour satisfaire à la demande d'un agent. Le poste de chef de service n'est pas transformé mais occupé par un responsable et le poste de chef de projet applicatif est publié.

La CGT reconnaît qu'il s'agit de modifications à la marge d'une réorganisation qui est à peine votée. Pour autant la problématique du non respect des votes du CT reste entière. Nous aurions pu prendre pour exemple la fermeture d'un service complet sans passer (alors que c'est obligatoire) par l'instance des représentants du personnel.

En effet, il y a peu de temps on a voté la réorganisation de toute la DGADCV. Depuis le 1^{er} septembre La Cité des métiers des Pays Gardois, service de notre collectivité, a fermé. Cette modification aurait du faire l'objet d'une question CT, cela n'a pas été le cas.

Nous nous interrogeons sur le respect de cette instance et surtout sur la légalité de ces méthodes.

- **2018-CT5-I-4) « Nous souhaiterions connaître le circuit de validation des fiches de postes avant leur publication sur l'intranet (cohérence avec les organigrammes validés, avec les fiches références emplois, etc) ».** - **syndicat CGT.**

Réponse écrite de l'Administration : *Les fiches de postes sont travaillées par les directions opérationnelles en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines (DRH) qui vérifie la conformité de la fiche de poste avec la cartographie des emplois.*

Nous rappelons au Président et aux membres du CT que nous sommes amenés à intervenir auprès de la DRH suite à la publication de fiches de postes sur l'intranet qui ne respectent pas les FRE (Fiches références emplois) validées en CT. De plus, les services établissent les fiches de postes en faisant de plus en plus souvent un « copier/coller » de la FRE qui ne sont pas le reflet du travail « effectif » de l'agent qui occupera le poste ! Sauf que cette fiche de poste est validée et lui reste opposable !!!

Certaines fiches de postes sont tellement « larges » qu'elles ne trouvent pas de candidat, ex : La fiche de poste de chargé d'opération au service immobilier et travaux de la DLOG.

La DRH nous dit vouloir retravailler la question de la cohérence des fiches de postes mais reste en attente de la remontée des Directions pour certaines fiches de postes ??? Une nouvelle fois nous nous interrogeons sur cette réponse. **Alors que la fiche de poste est obligatoire et doit faire l'objet de discussions avec l'agent au moment de l'évaluation annuelle, elle ne serait pas transmise à la DRH avec les autres documents ???**

- **2018-CT5-I-5) « DGAML Suite aux ajustements lors du CT du 14 juin, nous souhaiterions avoir les informations sur les recrutements des postes vacants de la DGAML (intitulé, publication, jury, recrutement) »** - **syndicat CGT.**

L'administration fait état, dans une réponse écrite, des postes vacants au regard des Décisions Globales d'affectation prises après le Comité Technique :

DLOG :

Service Propreté et Hygiène des Locaux (SPHL) : *Équipes extérieurs, chefs d'équipes :*

Bagnols/Uzès : Publication le 22/06, jury le 12/07, affectation au 1/09

Le Vigan/St Hippolyte : Publication le 22/06, jury le 12/07, affectation au 1/10

Alès/ Bessèges : Publication le 22/06, jury le 12/07, affectation au 1/09 Vauvert/Beaucaire : Publication le 22/06, jury le 12/07, affectation au 1/09 **Coordonnateurs SPHL : Les postes vont être publiés.**

Service Immobilier Travaux (SIT) :

Chargé d'opération conduite et travaux : publication le 25/04, jury le 23/05, affectation au 1/11.

DMR :

Service ingénierie foncière et procédure (SIFP) : *Instructeur technique : en cours de traitement.*

Service ingénierie sud (SIS) :

Chargé de programme SIS : publication : 13/07, jury le 21/09.

DTER :

Service Soutien Opérationnel (SSO) :

Chargé de programme service soutien opérationnel (expertise et analyse de données) : fiche de poste en cours de finalisation.

Au-delà de la présentation de ces postes, nous demandons où sont passés les postes vacants depuis les ajustements validés au dernier CT et non publiés à ce jour :

DTER : poste de Directeur adjoint ? **Pas de réponse !!!**

DMR :

Mission déplacement : 1 poste de chargé de mission ? **Il devrait être publié sous peu...**

Service Modernisation de la Route : 1 poste de chargé d'opération ? **Pas de réponse !!!**

Service Aménagement de la Route : 1 poste de chargé de programme ? **Il devrait être publié dès le départ en retraite officiel de l'agent qui occupait le poste.**

Service Ouvrage d'Art : 2 postes de chargés d'opération ? **Pas de réponse !!!**

Nous nous insurgons devant la position de l'administration de ne pas respecter les organigrammes validés en Comité Technique, de prendre des Décisions d'Affectation globale (acte administratif réglementaire) non conformes aux organigrammes que les représentants de l'administration ont validé comme un seul homme ! Du rôle et de la place donnée aux représentants du personnel dans cette instance ! Nous avons même un gros, gros soupçon d'irrégularité.

Le Président demande à l'Administration de faire le point sur les éventuels écarts constatés et renvoie chacun à ses responsabilités...

- **2018-CT5-I-6) DGADCV** « Qu'en est-il de la demande de renfort de personnel pour le service « marchés » demandée au premier semestre ?

La capacité d'accueil des locaux est de 15 personnes ce qui correspond à l'effectif actuel de la DAPPUI. QUID du personnel qui devrait venir en renfort au service marchés ? » - **syndicat CGT.**

Réponse écrite de l'Administration :

Le service Marchés fonctions Ressources Humaines est au complet depuis avril 2018, date du dernier recrutement. Les effectifs de la direction sont donc au complet.

Cependant, dans le cadre de la réflexion globale des transferts de missions des directions supports aux directions d'appui, une réflexion est en cours sur la nature et la volumétrie de ces missions et leurs impacts organisationnels. Les locaux dans lesquels vont être positionnés la Dappui DCV

correspondent donc à la volumétrie actuelle de cette direction.

Nous avons rappelé à l'administration que les agents concernés ne peuvent concevoir la poursuite du transfert des missions de la DCP, DFI et DRH dans le contexte du projet de dématérialisation sans un **renforcement des équipes bien en amont, avec des personnes formées.**

- **2018-CT5-I-7) « DGADS : Audit.** Le Président a fait le choix unilatéralement de recourir à un audit externe. Nous nous interrogeons sur la prise en compte de la parole des agents et de la place des représentants du personnel dans l'élaboration de la lettre de mission. De plus nous voulons en connaître l'estimation financière ainsi que le délai ». - **syndicat CGT.**

Cette question a été mise au CT pour exprimer à nouveau la non prise en compte de revendications portées par le mouvement social DGADS. Les agents présents dans la délégation qui a rencontré le Président (une trentaine) ont refusé l'audit et ont fait des propositions quant à leur capacité de travailler sur un bilan de l'activité et des difficultés rencontrées dans le secteur social. Les agents ont refusé l'audit argumentant qu'ils souhaitaient pouvoir organiser par territoire des réunions mensuelles ou ils pourraient faire un état de leur besoin et de leur réflexion sur comment améliorer les outils actuels afin de mener au mieux leurs missions.

Ils n'ont pas été entendus et force est de constater que le dialogue dans notre collectivité est proche d'être rompu, par le manque de confiance de notre administration et face aux propos inappropriés qui ont été proférés lors de cette rencontre.

Mr Serre infirme nos propos et rajoute que le Président a été attentif puisqu'il met en place un audit !....

V. Relevé des suites (Pour information)

- **2018-CT5-I-8)** Présentation tableau du relevé des suites des séances précédentes.

La CGT s'étonne que des questions devenues obsolètes figurent encore dans le tableau tandis que d'autres encore d'actualité sont retirées. L'administration en convient et se sera rectifié dès le prochain CT.

- **2018-CT4-I-8) :** renforcement équipe mobiles

La CGT demande pourquoi le recrutement de 10 agents mobiles titulaires supplémentaire à la DGADS voté unanimement au précédent CT n'est toujours pas effectué. Nous rappelons que la révision du document cadre n'est en aucun cas un frein pour le recrutement. La CGT a toujours défendu le remplacement de l'ensemble des agents lors de congés etc à la DGADS et dans les autres services par des titulaires mobiles. Pour cela il est absolument nécessaire d'augmenter le nombre de mobiles. Il n'est pas question de déshabiller Pierre pour habiller Paul.

- **2018 CT4 AV9) :** Prévoyance dont le démarrage est prévu en janvier (d'ici la consultation)

La CGT explique que les agents ont besoin de connaître les modalités d'adhésion. Le Président du Conseil Départemental a demandé aux Organisations Syndicales d'envoyer à l'administration leurs exigences pour le cahier des charges. La CGT a fait parvenir un cahier des charges il y a quelques semaines sans réponses où accusé de réception.

ILS ONT REÇU nos propositions et vont nous présenter prochainement un cahier des charges.

➤ **2018 CT4 1-6 : DLL :**

Nous aimerions connaître pourquoi les agents de cette direction qui partent à la retraite ne sont pas remplacés par tuilage ?

L'administration nous précise que le recours au tuilage se pratique de moins en moins. Ce que nous regrettons car la mémoire et l'expérience ne se transmet pas d'un agent partant à un agent arrivant.

Les élus CGT au Comité Technique.